



Légende

- Limite de zonage
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Espace boisé classé protégé au titre du L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Haie protégée au titre du L.123.1.5 7° du C.U.
- Sentier de randonnée inscrit au PDIPR, protégé au titre du L.123.1.5 6° du C.U.
- Zone humide protégée au titre du L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- ▲ Petit patrimoine à protéger au titre du L.123.1.5 7° du C.U.

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de

QUILLY

PLAN LOCAL D'URBANISME DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Pièce n°6.2

PLAN DE ZONAGE Planche sud

échelle 1/ 5 000

	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	19.03.2012	24.06.2013	17.02.2014
Modification simplifiée n°1	02.03.2015		



8, avenue des Thébaudières
44 800 SAINT-HERBLAIN
Té: 02 40 94 92 40
Fax: 02 40 63 03 93